

M. l'Orateur: Je n'ai pas l'intention d'empêcher le ministre d'y répondre, s'il désire répondre aujourd'hui.

L'hon. M. Browne: Si le député n'a pas entendu la réponse que j'ai donnée à la question précédente concernant la même affaire, je répète qu'elle est examinée actuellement par les hauts fonctionnaires du ministère de la Justice.

(Texte)

LA SASKATCHEWAN

RÉSERVE, PAR LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR, D'UN BILL AU SUJET DU DROIT DE NÉGOCIATION DE CONTRATS DE MINÉRAI

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur le président, je désire poser une question au secrétaire d'État ou, en son absence, au ministre intérimaire.

Est-il vrai que le lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan, M. Frank-L. Bastedo, a réservé, au nom de la Couronne, un bill concernant le droit de renégocier certains contrats de minerai avec des sociétés privées?

(Traduction)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que je suis le mieux en mesure de répondre à cette question. Le gouvernement a entendu parler pour la première fois de cette affaire samedi dernier, quand le lieutenant-gouverneur a téléphoné au sous-secrétaire d'État pour dire qu'il avait retenu un bill de la législature de la Saskatchewan en attendant de connaître le bon plaisir du gouverneur général. Le bill, me dit-on, vise à donner au gouvernement provincial le pouvoir de modifier les contrats miniers et s'intitule «Loi sur la modification des droits miniers».

Nous n'avons pas d'autre renseignement à ce propos. Il n'y a eu aucune sorte de consultation préliminaire et toute mesure qui pourrait être prise à cet égard dépend du lieutenant-gouverneur lui-même.

LES ACTIVITÉS SUBVERSIVES

MONTRÉAL—ARRESTATION EN VERTU DE LA LOI SUR LES SECRETS OFFICIELS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général et ministre suppléant de la Justice. Est-il en mesure de confirmer l'arrestation d'un ingénieur montréalais qui serait accusé d'une infraction à la loi sur les secrets officiels?

[L'hon. M. Chevrier.]

L'hon. W. J. Browne (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, d'après les renseignements obtenus au ministère de la Justice, la Gendarmerie royale, en vertu de la loi sur les secrets officiels, a arrêté hier soir un immigrant reçu qui demeurerait à Montréal. Il comparait aujourd'hui devant le tribunal. Dans les circonstances, j'estime qu'il ne conviendrait pas d'en dire davantage.

LES COMMUNICATIONS

WINDSOR (ONT.)—ON DEMANDE D'EMBAUCHER DES EMPLOYÉS BILINGUES AU BUREAU DE TÉLÉGRAPHE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. W. Martin (Timmins): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Comme il est impossible, d'après *Le Devoir* du 6 avril, de transmettre par téléphone le texte d'un télégramme en français au bureau de télégraphe du National-Canadien dans la ville de Windsor (Ontario), qui compte 35 p. 100 de Canadiens français, le ministre voudrait-il insister auprès du National-Canadien pour que le personnel des bureaux de télégraphe de cette compagnie, à Windsor et dans d'autres localités canadiennes de même importance, soit bilingue dans une proportion raisonnable?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je le demanderai volontiers à la direction du National-Canadien.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

A PROPOS DES TIMBRES AUX EMPLOYÉS INTERMITTENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, comme le ministre du Travail est absent, j'aimerais demander à son secrétaire parlementaire de tenir pour préavis une question que j'ai fait parvenir au bureau du ministre ce matin.

Le ministre peut-il nous dire si la Commission d'assurance-chômage a avisé tous les bureaux de poste canadiens de ne plus remettre de timbres d'assurance-chômage aux employés intermittents et, en l'occurrence, à quelle date pareilles directives ont été émises? Cela signifie-t-il que les formules 419-C de la Commission d'assurance-chômage sont maintenant supprimées?

M. R. D. Thrasher (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, on m'a prévenu de cette question juste avant mon arrivée à la Chambre. J'ai demandé qu'on me fournisse les renseignements requis, qui seront transmis demain.